

**MAIRIE**  
**DE**  
**MONTREUIL-JUIGNÉ**

Code Postal : 49460

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

**N°21/2025**

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Le Maire de la Ville de MONTREUIL-JUIGNE,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2,  
Vu le Code Rural et notamment les articles L 211-27 et L 212-10,  
Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la salubrité des lieux publics,  
Considérant que la capture pour identification et stérilisation des chats errants avec remise sur site permet de supprimer les nuisances liées à la surpopulation de ces animaux,

**ARRETE**

**ARTICLE I-** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté municipal n°241/2024 en date du 04 décembre 2024.

**ARTICLE II** - Une campagne de capture de chats sera organisée sur le territoire de la Ville de Montreuil-Juigné du **vendredi 03 janvier 2025 au mercredi 30 avril 2025** dans les lieux suivants : quartier Esperanto, Allée de la Haye, Allée de l'Epinay, Allée des Gleneaux et Allée du Ronceray.

**ARTICLE III** - Les chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans ces lieux publics de la commune, seront stérilisés et identifiés par puce électronique conformément à [l'article L. 212-10](#), préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux.

**ARTICLE IV** - L'association Sauvetage et Chats en Détresse- La Ribaudière-GENE-49220 Erdre en Anjou, assure la capture, le transport et la remise sur site des animaux capturés.

La Clinique Vétérinaire de Montreuil Juigné est chargée des interventions vétérinaires liées à la stérilisation et à l'identification.

L'identification des animaux est réalisée au nom de la commune.

**ARTICLE V** - Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE VI** - Ampliation sera transmise à Monsieur le Directeur de Podeliha, Monsieur le Directeur de Maine-et-Loire Habitat, Clinique Vétérinaire de Montreuil Juigné, l'association « Chat en détresse », Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Montreuil-Juigné, Service communication, Service PPC.

Fait à MONTREUIL-JUIGNE,  
Le 05 février 2025

Le Maire  
Benoît COCHET

